



Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

# **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Bresle**

**Compte rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion de la Commission Locale de  
l'Eau**

**5 juillet 2006**

**Salle des fêtes de Blangy sur Bresle**

**Durée :**

10h30 – 12h30

**Ordre du jour :**

- 1/détails sur la procédure d'élaboration du SAGE
- 2/désignation du bureau et des vice-présidents
- 3/choix de la structure porteuse
- 4/examen et adoption du règlement intérieur de la CLE
- 5/identification des commissions thématiques et fixation de leur composition
- 6/questions diverses (moyens à mettre en œuvre, ...)

## Feuille de présence

Titulaires	Présence	Suppléant	Présence
<b>1<sup>er</sup> collège : élus</b>			
M.DUHAMEL Maire d'Aumale et président de la CLE	Présent	M.BECQUET Maire de Morienne	Présent
M.TOUSSAINT Maire de Dancourt	Présent	M.ROUSSEL Maire de RIEUX	Présent
M.MAILLARD Maire d'Incheville		Mme BOVIN Maire de Ponts et Marais	
Mme LENOIS Maire de Vieux Rouen sur Bresle	Présent	Mme BEUVAIN Adjoint au maire de Conteville	
Mme PIETERS Maire de Marques	Présent	M.MILON Maire de Nullemont	Présent
M.DALLERY Maire d'Andainville		Mme BERNARD Maire de Sénarpont	Présent
M.DIEU Maire d'Aigneville	Présent	M.NANTOIS Maire de Martainneville	
M.BERNARD Maire de Gauville		M.DEJEAN Maire de Oisemont	
M.PECQUERY Maire de Gamaches	Présent	M.DIZAMBOURG Maire de Méneslies	
M.THIVERNY Maire de Beaucamps le Vieux	Présent	M.LAROCHE Maire de Saint Léger sur Bresle	Présent
M.NOBLESSE Maire d'Inval Boiron	Présent	Mme GENTY Maire de Brocourt	
M.BOUS Maire de Formerie		M.MYLLE Maire de Lannoy Cuillère	Présent
M.DECORDE Maire de Blargies	Présent	M.BOCQUET Maire de Romescamps	
Mme GAOUYER Conseillère régionale de Haute-Normandie	Excusé	Mme HUREL Conseillère régionale de Haute-Normandie	
Mme MICHAUX Conseillère régionale de Picardie	Excusé	Mme LEULIETTE Conseillère régionale de Picardie	
M.LACHEREZ Conseiller général de la Somme		M.CAPON Conseiller général de la Somme	Présent
M.LOIN Conseiller général de la Seine-Maritime		M.SENECAL Conseiller général de la Seine-Maritime	Excusé
M.MAUGEZ Conseiller général de l'Oise		M.CAUWEL Conseiller général de l'Oise	
M.BIGNON Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)	Excusé	M.LOTTIN Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)	
M.GARRAUD Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Présent	M.JUMEL Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Excusé
M.HUCLEUX Vice président de la CC de Picardie Verte		Mme BYTEBIER CC de Picardie Verte Maire de Quincampoix Fleuzy	Présent
M.MAUGER	Excusé	M.VIGREUX	Présent

1 <sup>er</sup> vice président du SIAEPA de la région d'Eu Maire de Criel sur Mer		2 <sup>ème</sup> vice président du SIAEPA de la région d'Eu	
M.TROLEY Maire de Longroy	Présent	M.QUENOT Maire de Monchaux Soreng	Présent
Mme LABOULLE Maire de Hodeng au Bosc		M.SELLIER Président du SIAEPA de la Basse Bresle	Présent
M. le vice président du SIAEPA du Liger		M. le vice président du SIAEPA du Vimeuse	
M.SUDUCA Maire de Saint Aubin la Rivière		<del>M. RISVILLE</del>	
TOTAL Titulaires	11	TOTAL Suppléants	11
<b>TOTAL personnes intervenant pour le quorum</b>	<b>17</b>		

<b>2<sup>ème</sup> collège : représentants usagers</b>			
M.CABIN Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime	Présent	M.CAPRON Son représentant	
Mme LETELLIER Chambre d'agriculture de la Somme	Présent	M.ROGUET Son représentant	
M.TRANCART Chambre d'agriculture de l'Oise		M.CHOQUET Son représentant	
M.DEMARQUET Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tréport		M.BELDAME Son représentant	
M.SCHONFELD Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Abbeville	Présent	Mme LATHUILE Sa représentante	Présent
M.HERMANT Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme		M.BELDAME Son représentant	Présent
M.SANNIER Association de découverte de l'environnement en val de Bresle	Présent	M.VADEBOUT Son représentant	
M.CHAI DRON Association syndicale autorisée de la Bresle	Présent	M.BOECKX Son représentant	Présent
M.MARTIN Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime	Présent	M.LONGUENT Son représentant	Présent
M.DARRAS Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme		M.PELLETIER Son représentant	Présent
M. le Président du Comité départemental du Tourisme de Seine-Maritime		Son représentant	
Mme STEINBERG Union fédérale des consommateurs « Que choisir » Rouen	Présent	M.PESSY Son représentant	
M. le Président de l'Association nationale pour la protection des eaux et des		M.LAPOSTOLLE Son représentant	Présent

rivières – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie			
TOTAL Titulaires	7	TOTAL Suppléants	6
<b>TOTAL personnes intervenant pour le quorum</b>	<b>10</b>		

<b>3<sup>ème</sup> collège : Représentants de l'Etat</b>			
M. le préfet coordinateur de bassin		Son représentant	
M. le directeur Agence de l'Eau Seine Normandie ou Artois Picardie		M. CALANDRE Son représentant	Présent
M. le délégué régional Conseil Supérieur de la Pêche		M. DOMALAIN Son représentant	Présent
M. le préfet de Seine-Maritime représenté par M. le sous préfet de Dieppe		Mme PERIGNON Sa représentante	Présent
Mme la déléguée Délégation Inter Service de l'Eau de Seine-Maritime		M. BASTARD Son représentant	Présent
M. le directeur Direction de l'Environnement de Haute Normandie (DIREN)		M. FERLIN Son représentant	Présent
M. le directeur Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Haute-Normandie (DRIRE)		Son représentant	
M. le chef Mission Interservices de la Somme		M. THINUS Son représentant	Présent
M. le directeur DIREN Picardie		M. PORTOLA Son représentant	Présent
M. LEMAIRE Directeur de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Somme	Excusé	Son représentant	
M. le directeur DRIRE Picardie		M. DEMOL Son représentant	Présent
M. le chef Mission Interservices de la Oise	Excusé	Son représentant	
M. le directeur Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Oise (DDASS)		Son représentant	
TOTAL Titulaires	0	TOTAL Suppléants	8
<b>TOTAL personnes intervenant pour le quorum</b>	<b>8</b>		

<b>Autres personnes présentes</b>			
M.DUJAQUIER Conseiller général de l'Oise	Présent		
M.BILLARD Chargé de mission pour l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle	Présent		
M.BEAUDEAU Stagiaire sur l'état des lieux du SAGE pour l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle	Présent		

M. DUHAMEL, conseiller général et maire d'Aumale, président de la CLE, introduit la séance en s'excusant de n'avoir pas été présent à la 1<sup>ère</sup> réunion de la CLE. Il remercie néanmoins les membres de la commission pour son élection lors de cette première assemblée ainsi que pour leur présence d'aujourd'hui.

Le président DUHAMEL procédant à l'appel et à l'inscription sur la feuille d'émargement, annonce que le quorum est atteint.

Avant toute chose, M. BASTARD (DDAF – DISE 76) présente la procédure du SAGE de la Bresle pour une meilleure compréhension par les membres de la CLE.

## **1/Présentation de la démarche du SAGE**

M. BASTARD présente :

- le cadre législatif du SDAGE du bassin Seine Normandie et du SAGE du bassin versant de la Bresle,

- les enjeux et objectifs généraux d'un SAGE et sa démarche qui doit mettre en évidence la prise de décision par concertation participative ainsi que la mobilisation de tous les acteurs de l'eau autour d'enjeux communs,

- le planning du SAGE, avec les différentes phases d'émergence, d'élaboration et de mise en œuvre, qui doit aboutir à des résultats d'ici 10 à 15 ans,

- les enjeux principaux du SAGE du bassin versant de la Bresle :

- reconquérir la qualité des eaux de la Bresle
- lutter contre le ruissellement, l'érosion et les inondations
- sauvegarder les dernières zones humides
- rétablir la libre circulation des poissons, restaurer les zones propices au frai des salmonidés.

Concernant les différentes phases du SAGE de la Bresle, il signale aux membres de la CLE que les différentes étapes conduisant à son élaboration peuvent prendre plusieurs années. Il précise de plus, que le SAGE de la Bresle n'en est actuellement qu'à la première des trois phases.

<b>1<sup>ère</sup> phase</b>	<b>Etat des lieux et diagnostic</b>
<b>2<sup>ème</sup> phase</b>	<b>Evaluation des tendances et scénarii et choix de la stratégie</b>
<b>3<sup>ème</sup> phase</b>	<b>Formalisation du consensus, définir les moyens et évaluer préconisations/actions d'intervention</b>

M. FERLIN précise que le SAGE est un schéma d'aménagement basé sur des initiatives avant tout locales. Il rappelle, en outre que le SAGE est un document fort, validé par le préfet, qui possède une portée juridique essentielle. La CLE en est le seul organe décisionnel. Tous les documents administratifs concernant le domaine de l'eau devront être rendus compatibles avec le SAGE dans des délais prévus par la législation.

## 2/Election des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE

Suite à ces rappels, le président DUHAMEL rappelle que la CLE doit se doter d'un bureau (=commission permanente). Il est de coutume que des vice-présidents soient élus pour suppléer le président en cas d'impossibilité de sa part.

M. FERLIN rappelle que les vice-présidents ne pourront pas être issus du 3<sup>ème</sup> collège qui est celui des représentants de l'Etat.

Ayant pris note de ces propositions et souhaitant une certaine égalité entre les départements constitutifs du bassin de la Bresle, M. DUHAMEL fait le vœu d'un vice-président par département ce qui ferait trois au total.

Les membres de la CLE acceptent la proposition du président DUHAMEL. Ces vice-présidents seront élus parmi les membres du 1<sup>er</sup> collège (=collège des élus).

M. DUHAMEL fait part de la candidature de M. BIGNON pour la Somme. Aucun autre candidat ne se présentant pour la Somme, M. BIGNON est seul candidat pour ce département.

Mme BYTEBIER annonce la candidature de M. HUCLEUX pour l'Oise, M. TOUSSAINT postulant pour la Seine-Maritime.

Le président DUHAMEL prenant acte qu'il n'y a plus de candidat, il est procédé à l'élection des vice-présidents par le collège des élus. Le vote demandé par le président et accepté par la CLE s'effectue à main levée.

M.BIGNON pour la Somme est élu vice-président de la CLE avec 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 abstentions.

M.HUCLEUX pour l'Oise est élu vice-président de la CLE avec 16 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

M.TOUSSAINT pour la Seine-Maritime est élu vice-président de la CLE avec 16 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau. Ce dernier sur proposition du président DUHAMEL et avec l'accord des membres de la CLE, comprendra 20 personnes et sera composé comme suit :

- 10 membres titulaires du collège des élus dont le président et les trois vice-présidents élus par les membres de ce collège
- 5 membres titulaires du collège des utilisateurs et usagers, élus par ce deuxième collège
- 5 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, désignés au sein du troisième collège.

Sont élus membres de la commission permanente ou bureau de la CLE du SAGE :

<b>Membres du 1<sup>er</sup> collège : 10 membres représentant les élus</b>	M. DUHAMEL (président)
	M. BIGNON (vice-président)
	M. HUCLEUX (vice-président)
	M. TOUSSAINT (vice-président)
	M. THIVERNY
	M. MYLLE
	M. GARRAUD
	M. PECQUERY
	Mme PIETERS
	Mme LENOIS

<b>Membres du 2<sup>ème</sup> collège : 5 membres représentant les usagers et socioprofessionnels</b>	M. CHAIDRON
	M. MARTIN
	M. SCHONFELD
	M. SANNIER
	M. HERMANT
<b>Membres du 3<sup>ème</sup> collège : 5 membres représentant les services de l'Etat</b>	MISE 80
	DISE 76
	DIREN et DRIRE Haute-Normandie
	DIREN et DRIRE Picardie
	Agence de l'eau Seine Normandie

### 3/Choix de la structure porteuse

Comme annoncé dans l'ordre du jour, M. DUHAMEL propose comme choix de la structure porteuse l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle.

Cette dernière intervenant depuis plusieurs années sur le bassin versant semble la plus à même pour remplir cette mission. Les membres de la CLE adoptent cette solution à l'unanimité des personnes présentes.

### 4/Règlement intérieur de la CLE

M.DUHAMEL signale que, pour fonctionner, la CLE a besoin de se doter d'un règlement intérieur. Il rappelle qu'un projet de règlement a été envoyé avec les invitations et qu'une discussion doit se faire autour de ce projet.

Le président commence la lecture des articles. M. FERLIN remarque qu'un nouvel article semble nécessaire pour préciser l'objet de la CLE du SAGE non précisé dans ce projet.

- Article 1

M. FERLIN souhaite que soit rajouté « La CLE est mise en place pour une durée illimitée ».

- Articles 3&4

M. FERLIN pense que l'article 3 concernant le rôle du président mérite d'être complété avec l'article 4 sur les attributions des vice-présidents.

- Article 5

M. FERLIN explique que cet article doit préciser les tâches des membres du bureau. Il propose de rajouter la formule suivante « ils sont chargés de suivre et d'orienter les modalités et l'avancement de la procédure d'élaboration du SAGE et de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement technique et administratif de la CLE ».

- Article 6

M. FERLIN pense qu'une fréquence de réunion de la CLE de l'ordre de 2 fois par an est envisageable.

- Article 7

M. FERLIN demande à ce que cet article précise les rôles et le fonctionnement des commissions thématiques. Il propose la formulation suivante « Les commissions thématiques sont chargées d'orienter et de superviser la préparation des documents concernant les différentes étapes de l'élaboration du SAGE. Les commissions et sous-commissions sont composées des membres de la CLE voire d'experts reconnus pour

leurs compétences dans les domaines concernés, de même que divers partenaires extérieurs concernés par les thématiques proposées ».

▪ Article 8

Après proposition par le président et acceptation par les membres de la CLE, cet article sur la création d'un comité technique est abrogé.

Le reste des articles n'ont pas porté à discussion.

Suite aux avis formulés par M. FERLIN (DIREN HN) sur le projet de règlement, aux propositions faites par le président DUHAMEL et après acceptation de celles-ci par les membres de la CLE, le projet de règlement intérieur est modifié en conséquence (cf. proposition de nouveau règlement intérieur ci-joint).

## **5/Election des membres des commissions thématiques de la CLE**

En ce qui concerne les différentes commissions thématiques proposées, certains membres de la CLE s'interrogent sur l'intégration du problème des inondations dans la thématique « Inondations et érosion des sols » au détriment de la commission « Gestion des milieux aquatiques ».

Beaucoup de membres de la CLE réagissent sur ce point qui est discutable, comme sur la présence ou non d'une commission sur la qualité de l'eau.

L'Institution Bresle ayant déjà envisagé les différents sous-thèmes inhérents à ces commissions, le président DUHAMEL propose que ces explications soient envoyées avec le compte-rendu de séance et le nouveau projet de règlement intérieur. Pour le moment, il est proposé de laisser les commissions telles que définies dans cette première version.

M. DUHAMEL rappelle que dans le prochain courrier envoyé, il sera demandé aux membres de la CLE (titulaires ou suppléants) de se prononcer sur une participation éventuelle au sein d'une ou plusieurs commissions thématiques prévues dans le règlement intérieur.

Les réponses devront parvenir le plus tôt possible à l'Institution Bresle. Le président DUHAMEL souhaite aussi que les changements intervenus entre des membres titulaires et suppléants soient signalés lors de ce courrier de réponse à l'Institution.

Mme PERIGNON explique que tout ceci doit être fait avant que ne soit pris un nouvel arrêté constitutif de la CLE du SAGE Bresle (prévu pour la rentrée 2006).

## **6/Questions diverses**

### *1. Intervention du président du Syndicat du Liger*

M. THOPART (Syndicat du Liger – non membre de la CLE) signale qu'il aurait aimé faire parti de la CLE ou intervenir lors de l'une des commissions.

M. FERLIN rappelle que la CLE, de même que le bureau où les commissions thématiques, sont libres de faire intervenir des experts autant que de besoin et qu'à ce titre seulement, il est possible de participer à une séance.

### *2. Recrutement d'un animateur SAGE*

M. CALANDRE (Agence de l'eau Seine Normandie) signale que l'animation du SAGE requiert une personne à temps plein. A ce titre, il souhaite savoir si un tel recrutement est envisagé par l'Institution Bresle.

Le président DUHAMEL, en accord avec MM. GARRAUD et PECQUERY (conseillers généraux et membres de l'Institution Bresle), précise qu'il portera ce message au cours du prochain conseil d'administration de l'Institution Bresle.

M.FERLIN évoquant les financements liés aux frais de fonctionnement de cette animation, signale que l'Agence de l'Eau Seine Normandie finance à hauteur de 50% ces dépenses.

Le président DUHAMEL prend acte de ce point et avec l'accord des membres de la CLE souhaite qu'un recrutement se fasse rapidement.

### *3. Modifications de l'arrêté de définition de la CLE*

Le président rappelle que certaines personnes ne sont plus membres de la CLE : c'est ainsi le cas de M. RISVILLE, ancien maire de St Germain sur Bresle, récemment décédé. M. DUHAMEL signale qu'un remplaçant doit être désigné.

Mme BYTEBIER, suppléante de M. HUCLEUX signale qu'en accord avec ce dernier, elle souhaite devenir titulaire (inversion des rôles).

M. CAPON, actuellement désigné en tant que suppléant de M. LACHEREZ pour le compte du conseil général de la Somme, signale qu'il est également suppléant pour le compte du SIAEPA du Liger sous l'appellation « vice-président du SIAEPA du Liger ». Souhaitant devenir titulaire, le département 80 devra également procéder au remplacement de M. CAPON sur son poste de suppléant de M. LACHEREZ.

M. DUHAMEL prenant note de toutes ces informations, signale qu'elles seront transmises au service de la Préfecture de Rouen, afin que celle-ci prenne rapidement un nouvel arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, après avoir remercié les nombreux participants, clôt la séance.